



IJ après la deuxième visite médecin travail pendant le mois de re

Par **zazoucalu**, le **26/02/2015** à **14:51**

Bonjour,

Je voudrais savoir, si après la deuxième visite par la médecine du travail où je suis déclarée inapte à tous poste dans mon entreprise, puis-je me remettre en arrêt maladie durant la période d'un mois où l'employeur peut me proposer un reclassement ou un licenciement à terme

cdlt

Par **moisse**, le **26/02/2015** à **17:26**

Bonsoir,

[citation]puis-je me remettre en arrêt maladie durant la période d'un mois [/citation]

Ce n'est pas vous qui commandez et pouvez décider.

C'est votre médecin qui acceptera ou non d'établir un arrêt de complaisance.

Mais si l'arrêt et le licenciement sont d'origine professionnels (accident ou maladie) vous pouvez toucher une allocation temporaire d'attente du même montant que les IJSS et durant un maximum de 30 jours, versée par la CPAM

Par **zazoucalu**, le **26/02/2015** à **17:41**

Merci,

Mais c'est mon médecin spécialisé qui envisage la poursuite de mon arrêt maladie, car mon état de santé le nécessite.

Je voulais juste savoir si légalement on peut être en arrêt durant cette période d'un mois

cdlt

Par **moisse**, le **27/02/2015** à **08:17**

Bonjour,

La reprise du travail laisse supposer que votre médecin traitant vous a consolidé pour l'affection qui a provoqué l'arrêt de travail.

Il était donc inutile d'établir une consolidation si elle n'était pas acquise.

On peut toujours légalement être malade et présenter une demande d'IJSS à la CPAM qui peut tout aussi légalement contester l'arrêt et un quelconque versement.